INFORMATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation
Service de la coordination des actions sanitaires
Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales
Bureau des laboratoires et de la coordination des contrôles officiels
Adresse : 251 rue de Vaugirard, 75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : Denis LUCAS, Tél : 01 49 55 58 86
Courriel institutionnel : blacco.sdprat.dgal@agriculture.gouv.fr
Réf. Interne : SDPRAT/BLACCO/12/0369
MOD10.21 E 01/01/11

NOR : AGRG1239944N

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDPRAT/N2012-8230

Date: 21 novembre 2012

Date de mise en application :	immédiate
Abroge et remplace :	Note de service DGAL/SDPRAT/N2012-8096 du 03/05/2012
Date limite de réponse/réalisation :	-
Nombre d'annexe :	Aucune
Degré et période de confidentialité :	Voir plan de diffusion / Aucune

Objet : Laboratoires agréés pour la recherche des phycotoxines dans les mollusques bivalves

Références :

-**Règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004** fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2004R0853:20110311:FR:HTML

- **Règlement (CE) n° 854/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004** fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2004R0854:20110311:FR:HTML

- **Règlement (CE) n° 2074/2005 de la Commission du 5 décembre 2005** établissant les mesures d'application relatives à certains produits régis par le règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil et à l'organisation des contrôles officiels prévus par les règlements (CE) n° 854/2004 du Parlement européen et du Conseil et (CE) n° 882/2004 du Parlement européen et du Conseil, portant dérogation au règlement (CE) n° 852/2004 du Parlement européen et du Conseil et modifiant les règlements (CE) n° 853/2004 et (CE) n° 854/2004 ;
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2005R2074:20090101:FR:HTML

- **Règlement (UE) n ° 15/2011 de la Commission du 10 janvier 2011** modifiant le règlement (CE) n° 2074/2005 en ce qui concerne les méthodes d'analyse reconnues des biotoxines marines chez les mollusques bivalves vivants ;
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:006:0003:01:FR:HTML

-**Règlement (CE) n°882/2004 du 29 avril 2004** du Parlement européen et du Conseil relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux ;
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2004R0882:20081110:FR:PDF

-**Articles L. 202-1 et R. 202-8** et suivants du code rural ;
http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=E75C6EE7346729126E1471A9DCEB3C5C.tpdjo12v_1?idArticle=LEGIARTI000006583031&cidTexte=LEGITEXT000006071367&dateTexte=20090602

Résumé: La présente note de service dresse la liste des laboratoires agréés pour la recherche des phycotoxines dans les mollusques bivalves.

Mots-clés: Phycotoxines - Laboratoire - Agrément - Analyse officielle - Contrôle officiel

Destinataires
Pour information : - Laboratoires départementaux d'analyses - Directeurs des DAAF, DDPP, DDCSPP - Préfets - DRAAF - ADILVA - LNR : Anses – laboratoire de sécurité des aliments de Maisons-Alfort

I.Liste des laboratoires agréés

La liste des laboratoires agréés pour la réalisation des analyses de phycotoxines dans les mollusques bivalves est consultable sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture depuis la page d'accueil > Alimentation > Sécurité sanitaire > Surveillance – Contrôles – Alertes > Laboratoires agréés et méthodes officielles > Toxines ASP, PSP et lipophiles dans les mollusques bivalves vivants - liste des laboratoires agréés

L'adresse informatique est la suivante :
http://agriculture.gouv.fr/laboratoires-agrees-methodes-officielles-alimentation-568

Cette liste est mise à jour en tant que de besoin.

II.Laboratoire national de référence

ANSES - Laboratoire de sécurité des aliments de Maisons-Alfort
23, avenue du Général de Gaulle
94706 Maisons-Alfort Cedex

Le Directeur général adjoint
Chef du service de la coordination
des actions sanitaires C.V.O

Jean-Luc ANGOT